

SG/BKGE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA
.....

PRÉSIDENCE
.....

VICE-PRÉSIDENCE CHARGÉE DE LA PÉDAGOGIE
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
.....

N° 183 /MESRS/UAO/P/VP

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union- Discipline-Travail
.....

Bouaké, le 27 octobre 2023

COMMUNIQUE

Le président de l'Université Alassane Ouattara, informe la communauté Universitaire et le grand public, que la période de dépôt des **demandes d'équivalence et d'autorisation d'inscription** au titre de l'année Universitaire **2023-2024**, est fixée du **02 au 24 novembre 2023**.

NB : les intéressés peuvent passer au secrétariat de la vice-présidence pour le dépôt de leur dossier physique.



P/le Président et P.O

Le Vice-président


Prof. SEKONGO Gossouhon



PROCEDURE D'ETABLISSEMENT D'EQUIVALENCE DE DIPLOME

PREMIERE ETAPE : CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER

- Une demande manuscrite adressée au Vice-président chargé de la pédagogie, de la recherche et de la vie universitaire+ les pièces suivantes :
- L'original de l'attestation de réussite au BAC + une Photocopie ;
- Le relevé de notes du BAC + une Photocopie ;
- L'original + une Photocopie du diplôme soumis à équivalence ;
- L'original + une Photocopie de tous les différents diplômes intermédiaires ;
- Une copie d'authentification du diplôme (par l'Ambassade du pays de délivrance pour les diplômes étrangers) + l'équivalence du diplôme au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique ;
- Les bulletins de (1^{ère} et 2^{ème} année) + la maquette pédagogique pour les titulaires du BTS ;
- Le diplôme cartonné ou une authentification de l'attestation provisoire d'admission pour les titulaires du BTS ;
- Une photocopie de la CNI ou de l'attestation d'identité ;
- Une photocopie de l'extrait de naissance ;
- Un reçu de droit de traitement de (6 200F /12 400F/18 600F) à payer à l'Agence Comptabilité de l'Université ;
- Un accord d'encadrement d'un enseignant de rang A pour les postulants au master ;
- Un accord d'encadrement d'un enseignant de rang A plus le projet de thèse pour les postulants au Doctorat ;
- Pour le retrait de la fiche d'équivalence, l'intéressé doit se présenter muni de sa pièce d'identité.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

DEUXIEME ETAPE : ETUDE DU DOSSIER

En cas d'avis favorable, l'intéressé s'inscrit à la scolarité conformément à la tarification en vigueur et en fonction de son statut.

Le Vice-président

Prof. SEKONGO Gossouhon